

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025.55 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	4 DECEMBRE 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 DECEMBRE 2025
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	M Clement MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		M Clément MEZERGUE
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme Chantal CARO
FLAHAUT Serge, adjoint		X		M Thierry DUBREUIL
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Philippe BRARD
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM		X		M Laurent de LAUNAY
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Calcul de l'enveloppe :

Crédits en dépenses réelles d'investissement 2025 (Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts et opérations d'ordre 040 et 041)	3 619 257,35€
Restes à réaliser 2024 reportées en 2025 (Dépenses)	1 386 964,41€
Base de Calcul	2 232 292,94€
ENVELOPPE 25,00% Maximum :	558 073,24€
ENVELOPPE votée 23,28%	519 700,00€

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater dès le début de l'exercice 2026 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025 sur les chapitres et opérations indiquées ci-après,
- PRECISE que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2026 lors de son adaptation,

Imputation – Opération – Fonction	Libellé	Montants
-----------------------------------	---------	----------

OPERATION 17 – DIVERS MATERIELS SERVICES		
2158 – Opé 17 – 510	Matériel et outillage technique	2 500,00€
21828 – Opé 17 – 510	Matériel de transports – Services techniques	30 000,00€
21838 – Opé 17 – 020	Matériel informatique	20 000,00€
21848 – Opé 17 – 020	Mobilier	2 500,00€
2188 – Opé 17 – 11	Divers Matériels – Police Municipale	500,00€
2188 – Opé 17 – 020	Divers Matériels – Service Administratif	1 500,00€
2188 – Opé 17 – 020	Divers Matériels – Service Entretien	500,00€
2188 – Opé 17 – 4221	Divers Matériels – Service Enfance	500,00€
2188 – Opé 17 – 510	Divers Matériels – Services Techniques	2 500,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 17		38 500,00€

OPERATION 22 – BATIMENTS COMMUNAUX		
2135 – Opé 22- 020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000,00€
2188 – Opé 22 – 020	Signalétique des bâtiments et chemins de randonnée	5 000,00€
2313 – Opé 22 – 020	Travaux divers bâtiments	120 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 22		135 000,00€

OPERATION 23 – VOIRIES		
2152 – Opé 23- 510	Installations de voirie	5 000,00€
2315 – Opé 23 – 845	Divers travaux de voiries en cours	70 000,00€
SOUS-TOTAL OPERATION 23		75 000,00€

Publiée le

Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 11 décembre 2025

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.